



Province de Québec
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

AVIS PUBLIC DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné que le comité de démolition de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel étudiera, lors d'une séance publique qui se tiendra le du 1^{er} mai 2023 à compter de 18h30 à la salle du Conseil municipal, située au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel, la demande d'autorisation de démolition relative à l'immeuble suivant :

Résidence située au 104, rue Pie-IX (lot 2 931 666 du Cadastre du Québec).

Prenez avis que toute personne qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à Monsieur Patrick Delisle, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (pdelisle@vsjs.ca, 700 rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, J3R 1C9).

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Saint-Joseph-de-Sorel, ce 14 avril 2023.

Xavier Rajotte
Inspecteur en bâtiments et en environnement
Secrétaire du comité de démolition